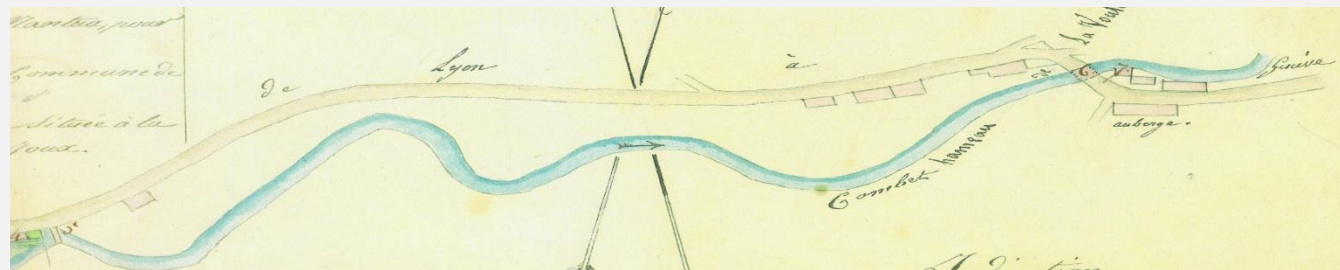


Scierie Venière Père et fils. La Voute.



24 avril 1837 :

Demande des sieurs Venière père et fils pour établir une scierie sur le Combet au lieu-dit « Pré Chadet » sur la commune de Saint Germain avec dérivation de la rivière longeant le pré au moyen d'une pièce de bois placée dans l'eau pour faciliter l'eau à aller dans le bief de 326 mètres de long.

L'usine établie est au numéro 5 du plan ci-dessous :

Venière Joseph. Né à Saint Germain le 26 avril 1776. Fils de Claude et de Claudine Turrel.

Mariage à Saint Germain le 30 Nivôse an III avec Louise Marie Venière née à Echallon le 5 décembre 1770, fille de Joseph et de Marie Joseph Seignemartin, cultivateurs à Fichin.

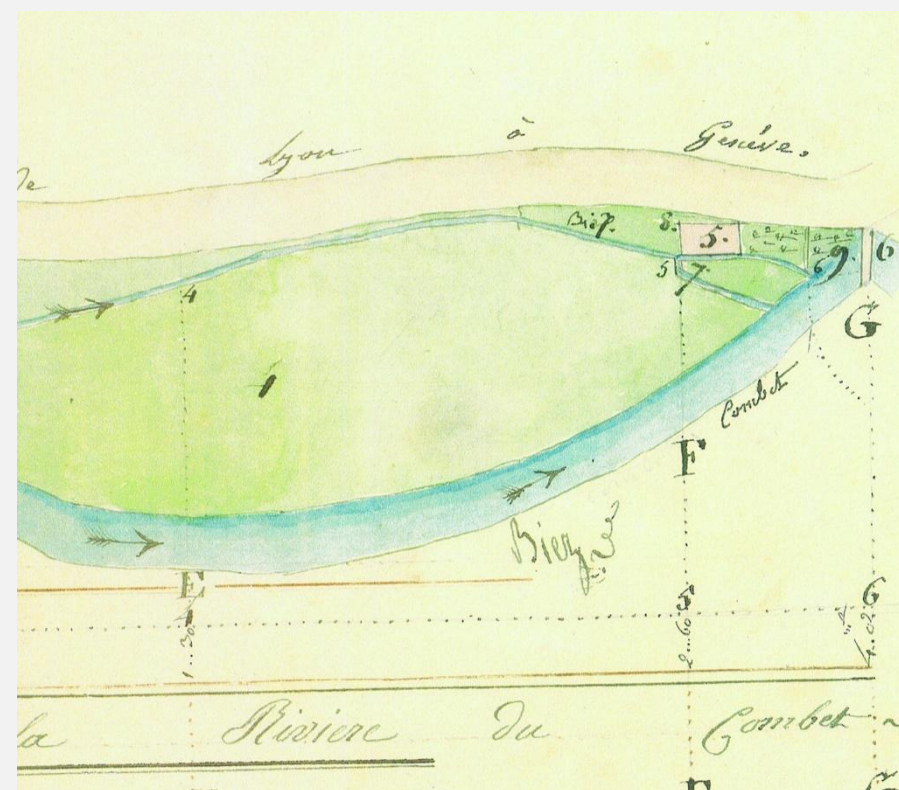
Son fils :

Venière Claude Marie. Né à la Voute le 26 mars 1800.

Mariage à Saint Germain le 23 avril 1822 avec Jeanne Claudine Guinet, née le 13 juillet 1802, fille de Jean Baptiste et de Catherine Rochaix.

Leurs enfants :

- **Virginie**, née le 28 juin 1829, mariée à Saint Germain le 22 mai 1848 avec François Auguste Maire., né le 24 mai 1818 à Echallon.
 - **Marie Joséphine**, née le 8 octobre 1834, mariée à Saint Germain le 11 novembre 1856 avec Louis Bailly Maître, douanier.
- Veuve se remarie le 21 novembre 1871 avec Jean Gabriel Collomb.



Enquête en 1829.

Enquête administrative

au sujet de 12 ares de terrains Communaux à allouer au lieu de la route confinée par la propriété du p. C^{te} veigier, et la rivière du Combet.

Le Maire de St Germain de Joux, prévient les habitants de la dite Commune que M^r. Loursot, ex Maire de la Commune de Charip, se rendra Samedi Samedi prochain 19 Novembre courant ^{à l'heure du matin} dans la salle de la mairie pour procéder à une Enquête de Commode et incommode au sujet d'une parcelle de terrain communal appelée pierre Chardel, que le Conseil municipal a demandé à allouer par sa délibération du 21 juin dernier.

Les personnes qui auront des déclarations à faire en faveur ou contre le projet de route de la dite parcelle, viendront s'en présenter pardevant M^r. Loursot, comme Commissaire à cet effet par avis de M^r. le sous-préfet du 6^{me} Canton, qui recevra leur déclaration.

à St Germain de Joux le 11 9^{bre} 1829

64. ---
 4. ... pré en pierre Chardel appartenant ---
 au père et fils Verrière N^o 171 section C.
 Contenant --- 75. 50.
 Total. --- 88⁶ 10^m.

5. ... usine nouvellement établie par Les S^{rs} Verrière
 6. ... père et fils
 pont qui a fait Construire M^{re} Maissiat de Mantua.
 7. ... Envellement du Biez pris la Nouvelle Scierie,
 ou le mur Construit à 1^{re} de distance de la Grande
 8. ... route, et à la hauteur de 2^{me} 60^{cm} pour être au niveau
 de la dite Route

9. ... parcelle de terre à M^{re} Maissiat de Mantua.

Nota Le Biez a 326 mètres de Longueur en suivant ses
 sinuosités, depuis ou Commence l'entrée des Eaux jusqu'au
 pont la pente jusque sur la Noüe est d'un centimètre par
 mètre.

La Chute d'Eau depuis sur la Noüe a un mètre, quarante
 Centimètres.

La Rivière dite Combet a trois Cent Cinquante mètres
 de Longueur en suivant ses sinuosités; la pente est d'un
 Centimètre, deux millimètres par mètre jusqu'au pont.

Monsieur le Préfet.

A l'honneur d'exposer, le S^r Venière Claude Marie
propriétaire demeurant à la voute Commune de S^t
Germain de joué, Arrondissement de Nantua,
qu'il est propriétaire d'un pré dit Pierre chadel
qui est traversé dans toute sa longueur par un
ruisseau appelé Combet; Il prend sa source dans
le lac de Tylanc; arrivé au pré dont s'agit il
offre une chute de un mètre quarante centimètres lors
de la levée du plan Fournier, jointe à la présente
requête; Mais en creusant, au moyen de travaux
exécutés sur la propriété de l'exposant la chute
se trouverait élevée à trois mètres, c'est sur les bords
de ce cours d'eau que l'exposant se propose
d'établir une maison d'habitation avec hangar,
et deux scieries; dont l'une sera destinée à scier le
bois et l'autre à scier le marbre l'usage de ce
ruisseau d'écoulement ne peut préjudicier ni à la grande
route, ni aux propriétés voisines acquiesçant à
la requête de l'exposant, Monsieur le (Préfet)
contribuera à l'accroissement de l'industrie
qui peut seule vivifier une contrée qui est stérile.
C'est pourquoi l'exposant, à l'honneur Monsieur
le Préfet de vous supplier de vouloir bien ordonner.

Janvier 1841 :

Lettre au préfet du Sieur Venière Claude Marie demeurant La
Voute.